



Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

Fiche descriptive de projet n° 2



Enjeu environnement / écologie	Soutenir la transition énergétique du territoire
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :
Liaison Cyclable Bartenheim - Brinckheim

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :
Saint-Louis Agglomération

Localisation du projet :
Communes de Bartenheim et Brinckheim

Description et objectifs du projet :
<p>Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Bartenheim et Brinckheim doivent emprunter la RD21I dont le volume de trafic est important. D'après les données départementales pour l'année 2019 le trafic sur ce tronçon est de 4997 veh/jour dont 179 PL/jour.</p> <p>Au vu de la densité et de la vitesse du trafic il est donc nécessaire d'aménager un itinéraire sécurisé pour les modes de circulation douce afin de faciliter et sécuriser leurs déplacements notamment les personnes voulant se rendre à la gare, dans les zones d'activités ou dans les commerces de Bartenheim. Dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre Bartenheim et Brinckheim.</p> <p>Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.</p> <p>L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de Bartenheim et Brinckheim sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur. Le projet s'inscrit dans le cadre d'une grande liaison Est-Ouest qui permettra de connecter les communes de Bartenheim, Brinckheim, Kappelen, Stetten et à terme Helfrantzkirch aux deux corridors Nord Sud que constitue l'axe de la RD66 et les Eurovéloroutes 6 et 15. Le projet prévoit l'aménagement d'une voie verte d'environ 850m depuis la rue du cimetière à Bartenheim en empruntant l'emprise d'un chemin agricole, puis en longeant une zone boisée pour rejoindre un nouveau tronçon de chemin agricole qui débouche sur la rue du Rhin à Brinckheim. L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une voie verte en enrobé d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre.</p>

Public visé :
Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), promeneurs

Echéancier de réalisation du projet :	
4 date de démarrage des travaux :	Printemps 2024
4 date de fin des travaux :	Été 2024

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet : 260 000	€	HT	Investissement
---------------------------------------	---	----	----------------

Participation CeA :	
4 Base subventionnable retenue :	260 000 €
4 Taux :	20%
4 Montant :	52 000 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	104 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	52 000 €	20%
Agglobasel	104 000 €	40%
TOTAL PROJET	260 000 €	100%

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;
- Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés

Engagements du porteur

- S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ;
- S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ;
- S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ;
- Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ;
- S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ;
- Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté
Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés
Mise en place de compteur vélo/piéton

REMARQUES

Remarques complémentaires :